

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DE L'OISE**

**ARRETE DU PRESIDENT**

**LISTE D'APTITUDE  
D'ACCES AU GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL  
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise,**

Vu le Code des Communes,

Vu les lois des 13 Juillet 1983, 26 Janvier 1984 et 13 Juillet 1987 modifiées sur la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

Considérant les quotas de promotion interne pour l'année 2018,

Considérant les soixante-quatre dossiers présentés pour l'accès à ce grade,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A rendu le 26 juin 2018.

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Figurent sur la liste d'aptitude au grade d'Attaché territorial, par voie de promotion interne, les quatre agents territoriaux ci-après :

NOM DE L'AGENT	PRÉNOM DE L'AGENT	COLLECTIVITÉ
CARPENTIER	Carine	BÉTHISY-SAINT-PIERRE
DEMAILLY	Roxane	NOGENT-SUR-OISE
TARAU	Valérie	AUNEUIL
WALLET	Graziella	GUISCARD

**Article 2ème** : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. La réinscription est possible une troisième puis une quatrième année, sur demande écrite de l'agent, un mois avant le terme de la première inscription ou de la troisième inscription.

**Article 3ème** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de sa notification.

**Article 4ème** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise
- Mesdames, Messieurs les Maires et Présidents ayant présentés des dossiers de candidature

Fait à Beauvais, le 05 JUL. 2018

LE PRESIDENT,

  
A. VASSELE

